

Réflexions prospectives sur l'évolution des rapports entre chasseurs et agriculteurs dans une politique de qualité cynégétique

Bulletin mensuel Office National de la Chasse, n° 147 et 148

Juin-Août 1990

Henry Ollagnon

L'évolution de l'agriculture retentit sur celle de la chasse. Les rapports entre chasseurs et agriculteurs se transforment, tout comme leur position respective dans la société locale et nationale. Les progrès techniques et économiques qui s'imposent en agriculture depuis plus de trente ans n'ont pas encore atteint leurs limites et la mutation de l'agriculture n'est certainement pas terminée.

Comment aborder positivement cette mutation ? Au-delà des enjeux agricoles et cynégétiques se nouent des enjeux sociaux d'importance croissante.

Si les rapports entre agriculteurs et chasseurs doivent aujourd'hui évoluer, ce ne peut être qu'en fonction d'un projet commun, celui de la prise en charge d'une qualité cynégétique sur le territoire qui les concerne. Ce projet n'a de sens qu'au niveau de la génération et de chaque unité naturelle et humaine.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'ensemble des acteurs concernés par un territoire prennent en charge comme leur « patrimoine commun » la qualité cynégétique de ce territoire ? Comment chasseurs et agriculteurs, non-chasseurs et non-agriculteurs, peuvent-ils reconnaître un minimum de communauté d'intérêt, puis organiser, par négociations successives, un minimum de communauté d'action à propos de la qualité cynégétique du territoire à différents niveaux : local, national, européen ?

Ces questions, stratégiques, doivent être au cœur de toute réflexion prospective digne de ce nom à propos de la chasse comme à propos de l'agriculture et de la gestion de la nature. Il est périlleux, mais bien nécessaire, de tenter d'y répondre, ce que nous essaierons de faire dans cet article qui retrace à grands traits une intervention orale faite à Mauzac, le 4 mars 1988, aux Journées d'information « Chasse et déprise agricole », organisées par l'Office national de la chasse et la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne. L'esquisse de diagnostic présentée ici conduit à une idée centrale : les chasseurs ont une initiative stratégique à prendre au niveau local. Ils peuvent faciliter l'émergence d'un nouveau contrat de qualité cynégétique qui fasse de celle-ci un véritable patrimoine commun des sociétés locales.

Une approche patrimoniale conduit à prendre acte du fait que moins de 10% des Français sont agriculteurs, c'est-à-dire que 90% sont non-agriculteurs. Et, pour se maintenir, la qualité de l'agriculture doit donc être

prise en charge comme le « bien commun » de tous les français, urbains comme ruraux, agriculteurs comme non-agriculteurs. À cette fin, les agriculteurs et les élus, ruraux ou non, doivent devenir des stratèges de la « demande de qualité » et non plus seulement ceux d'une offre quantitative de produits ; ils doivent se transformer en négociateurs de « contrats-qualités » ayant pour objet le devenir des milieux naturels humanisés...

Les chasseurs, « demandeurs de qualité cynégétique », sont au premier rang des acteurs pouvant prendre l'initiative d'un tel changement. Ils sont d'autant mieux placés que chasseurs et agriculteurs se retrouvent assez fréquemment dans la même personne. Les chasseurs pour la chasse, les agriculteurs pour l'agriculture peuvent trouver, dans un « contrat de qualité cynégétique » impliquant l'ensemble des acteurs concernés, y compris des non-agriculteurs et des non-chasseurs, la possibilité d'une « nouvelle donne » pour leur activité et pour leur identité...

Mutation agricole et mutation cynégétique

Pour les chasseurs, l'évolution de l'agriculture française peut avoir un fort impact sur la qualité cynégétique et l'exercice de la chasse. L'intensification et la déprise agricole, là où elles se constatent avec le plus de force, se substituant à une polyculture-élevage omniprésente, ont des conséquences cynégétiques manifestes dans certaines régions. Cette situation conduit à examiner successivement divers aspects des relations entre l'agriculture et la chasse.

L'agriculture, productrice de faune sauvage

La qualité cynégétique que nous percevons comme naturelle est depuis longtemps une résultante de l'activité humaine sur le milieu.

Paradoxalement, l'importance du rôle des agriculteurs dans le maintien de la qualité cynégétique « naturelle » du territoire est aujourd'hui soulignée, mais le plus souvent par défaut, à travers les inconvénients de leur activité.

La constitution de la richesse cynégétique et la mobilisation de la ressource

La valeur cynégétique d'un territoire résulte, pour ce qui est de l'action humaine, d'une double contribution :

- une action de constitution de la « richesse cynégétique », largement induite, et non volontaire, de la part de l'agriculture et de la sylviculture, et secondairement par l'action volontaire des chasseurs ;
- et une action de prélèvement de la « ressource cynégétique », le gibier, par la chasse essentiellement (mais aussi pour une part grandissante, par les effets de l'agriculture et de la vie moderne).

La chasse exerce donc un prélèvement que l'on peut considérer comme le fruit de la nature intégrant l'activité de l'homme.

La constitution de la « richesse cynégétique » et le prélèvement de la « ressource cynégétique » ont de tous temps été la source de conflits mais aussi de négociations et de « contrats ». Parfois très difficiles à régler

pour les sociétés rurales, ces problèmes ne peuvent se comprendre qu'« en situation » dans l'unité naturelle et humaine concernée et, de plus, en se référant aux unités naturelles et humaines plus vastes avec lesquelles celle-ci interagit.

La « constitution de la richesse agricole » et la « constitution de la richesse cynégétique » peuvent se conjuguer sur le même territoire. Par exemple, le maintien de haies pour gérer le flux hydraulique ou limiter l'érosion a aussi pour effet de maintenir un habitat pour la faune, une potentialité paysagère. Il peut être conçu en s'adaptant à l'usage de nouveaux moyens de production agricole, tout en permettant l'exercice de la chasse. De la même façon, la constitution de la richesse cynégétique peut conduire à permettre le maintien de formes agricoles bocagères, là où le courant de la vie économique aurait conduit à les supprimer, soit par l'enfrichement, soit par la totale mise en culture.

En raison de la diversité des unités naturelles et des hommes, il y a une très grande diversité de fonctionnement des sociétés locales et donc de gestion cynégétique. L'état cynégétique du territoire local peut s'interpréter comme un « contrat » très largement implicite entre l'ensemble des acteurs locaux, et non les seuls agriculteurs et chasseurs.

Évolution des comportements sociaux par rapport à la qualité cynégétique

Aujourd'hui, le vieux rapport « chasseurs-agriculteurs », qui était un rapport de socialité et d'identité tout autant qu'un rapport cynégétique et fonctionnel, est en pleine mutation.

Agriculteurs et chasseurs sont confrontés, chacun de façon spécifique, à une modification profonde de leur relation à la nature et à la société. L'agriculture, en évoluant selon les seules fins explicitement assignées à son action, qui sont des fins de production marchande, se transforme dans les faits et dans les esprits. La chasse, en perdant ses racines rurales, se transforme profondément, et avec elle l'activité et l'identité du chasseur.

Le nombre des agriculteurs régresse... Celui des chasseurs aussi... La société rurale traditionnelle disparaît tantôt par voie de désertification, tantôt par voie d'urbanisation, mais le plus souvent par modification des activités et des comportements de la plupart des acteurs qui la composent. De multiples acteurs de la société locale, qui ne sont ni agriculteurs, ni chasseurs, ni « ruraux traditionnels », sont pourtant détenteurs de droits, droits de propriété ou droits plus diffus et plus implicites sur le milieu naturel, sur la qualité de la vie locale. Par exemple, le courant écologiste conduit à un rapport plus contemplatif à la nature que celui qui participe au prélèvement d'une ressource cynégétique ou d'une ressource agricole. Il revendique un certain état de nature et un mode de relation ; au nom du droit de propriété parfois mais le plus souvent au nom d'un « droit à la nature », sinon d'un « droit de la nature ». L'évolution de la faune sauvage, de la chasse et aussi de l'agriculture, va dépendre non seulement des rapports « chasseurs-agriculteurs », mais aussi et surtout du rapport entre agriculteurs et non-agriculteurs, entre chasseurs et non-chasseurs. La mutation agricole en cours est un catalyseur.

En effet, la mutation agricole aura de profondes conséquences sur le milieu naturel et donc sur la qualité cynégétique. Ces conséquences appelleront des réponses diverses de la part des chasseurs : indifférence et abandon de la chasse, mise à disposition de « gibier » pour une chasse de plus en plus artificielle, changement des pratiques de chasse ou, au contraire, initiative prise par les chasseurs pour expliciter et réorganiser avec les agriculteurs et les autres acteurs concernés une nouvelle gestion cynégétique. Cette redéfinition des rapports entre acteurs vis-à-vis de la qualité cynégétique paraît donc s'inscrire dans un champ beaucoup plus vaste qui intéresse le citoyen (donc l'élu) et qui d'emblée, appelle d'autres partenaires

que les chasseurs et les agriculteurs. Mais cette redéfinition est une aventure, un challenge à relever, en raison de la complexité, de l'interactivité des phénomènes naturels et du grand nombre d'acteurs directement ou indirectement concernés. Les obstacles à une gestion moderne de la qualité cynégétique sont donc nombreux.

C'est dans ce contexte que l'approche patrimoniale de la gestion de la qualité des milieux a été développée au ministère de l'Agriculture depuis 1975. Elle vise à permettre la définition et l'instauration des conditions et des moyens d'une gestion plus exigeante pour le bénéfice de tous, aujourd'hui et demain.

Comment aborder le problème de la gestion cynégétique ?

Sur un territoire donné, le chasseur en général n'est pas le seul acteur de la gestion de la nature. L'agriculteur est souvent l'« acteur » le plus impliqué, qu'il le veuille ou non d'ailleurs, dans le maintien de la faune.

Cependant, le regard du chasseur sur la qualité de la nature est un regard particulier, en termes de « qualité cynégétique ». Définir cette qualité cynégétique est un problème central de la gestion. Les critères objectifs, quantifiables et explicites ne suffisent pas. Bien d'autres critères, subjectifs, non quantifiables, implicites ou d'ordre relationnel sont à prendre en compte.

Lorsque la gestion cynégétique fait appel à un seul acteur, ce qui est relativement rare (cas d'un agriculteur chassant sur sa propriété), les décisions résultent d'une cohérence par rapport aux objectifs fixés. Mais dès qu'il y a au moins deux acteurs impliqués, les choix résultent d'une négociation entre ceux-ci. La gestion d'une espèce particulière dans une unité naturelle et humaine (commune, massif forestier, ...) procède largement d'un type de problème multi-acteurs. Chacun des acteurs a sa propre représentation, son cadre de référence pour effectuer ses choix. Il ne peut ignorer à long terme l'ensemble des autres points de vue et il est de son propre intérêt de promouvoir des décisions concertées procédant d'une vision globale des intérêts en jeu. Et si plusieurs individus se trouvent solidaires de fait devant un intérêt commun, ils vont négocier des règles de conduite, des codes d'usage pour prendre en compte cette solidarité.

Pour un acteur, un responsable de chasse par exemple, la tâche la plus importante d'une analyse stratégique consiste à décomposer une situation en différents champs d'action. L'amélioration de la gestion de la qualité cynégétique de son territoire passe alors par une meilleure compréhension de la part de chacun des acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs, protecteurs de la nature, promeneurs, élus, scientifiques, etc ...), de ce que sont réellement et concrètement, pour lui-même et pour les autres :

- la « qualité cynégétique » de ce territoire ;
- le système de relations entre les différents acteurs au sein de l'unité considérée sous ses aspects écologiques et humains. Comment fonctionne-t-il ? Comment prend-il en charge effectivement la qualité cynégétique ?;
- l'« engagement » des acteurs qui les amènerait, à travers des arbitrages, à prendre en charge ensemble la qualité cynégétique dans l'unité qui les concerne.

La qualité cynégétique qui se joue dans des appropriations publiques et privées a très largement une nature « trans-appropriative ». Le statut de « *res nullius* » du gibier n'est plus adapté. Son appropriation publique ou privée, de fait ou de droit dans bien des cas, n'est pas satisfaisante. Seule une prise en charge en « bien

commun » sur des formes contemporaines permettra d'impliquer l'ensemble de plus en plus diversifié d'acteurs, chasseurs, agriculteurs, protecteurs de la nature, élus... nécessaires à une telle entreprise.

Une approche patrimoniale de la qualité cynégétique

Comment faire le diagnostic d'une gestion de qualité ? Il apparaît nécessaire de recourir à une approche patrimoniale pour analyser l'état d'un milieu et le comportement de la société à son endroit.

La notion de patrimoine

Dans leur diversité, les approches antérieures du patrimoine, qu'elles soient juridiques, culturelles, biologiques ou psycho-sociologiques, font toutes plus ou moins référence à la globalité, à l'indivisibilité du patrimoine, à l'universalité de ses rôles pour le titulaire, à sa transmissibilité dans le temps à travers les générations.

Une conception nouvelle du patrimoine est en train d'émerger, le définissant comme « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif ».

Cette conception du patrimoine met l'accent sur les éléments matériels et immatériels du patrimoine mais aussi sur les relations qui les lient au titulaire. Il n'y a pas de patrimoine en soi, sans relation patrimoniale à un titulaire qui l'investit. Ce qui est géré et la façon de gérer interagissent sur tout le patrimoine du titulaire, sur son identité et son autonomie.

Il ne suffit donc pas de déclarer un objet « patrimoine », encore faut-il en préciser le titulaire pour comprendre la façon dont il est géré (ou n'est pas géré).

Évolution des modes de gestion de l'espace « naturel »

Une évolution générale des modes de gestion effective peut être constatée durant les deux derniers siècles et surtout depuis trente ans ; le mode « autarcique unitaire » de la ruralité a laissé place à un mode « ouvert-parcellisé » dominant.

Le mode de gestion autarcique-unitaire de la gestion de proximité

Il se développe dans une société autarcique soumise à l'obligation de gérer, de la façon la plus globale possible, la nature, son approvisionnement et la vie locale pour se maintenir et se développer. Il était surtout généralisé avant les grandes migrations démographiques de la fin du XIXe et du XXe siècles.

C'est une « gestion en commun » approximative, plus fondée sur les vieux us et coutumes *ante-révolutionnaires* que sur une gestion explicitement organisée. Les acteurs sont des personnes physiques, des collectivités et des communautés. La capacité de réponse aux problèmes globaux de qualité repose sur des usages locaux.

Dans ce mode de gestion effective, l'agriculteur a un rôle essentiel grâce à sa capacité de gérer des systèmes vivants, mais son rôle n'est pas isolable de l'ensemble de la société locale. L'environnement n'est guère une

préoccupation en soi mais la ruralité, en tant que réalité écologique et humaine, fait partie du patrimoine local. La capacité « identifiante » de ce monde explique, semble-t-il, sa vitalité dans les représentations que se font aujourd'hui bien des urbains de la « vraie vie rurale » ...

Au point de vue de la qualité cynégétique, celle-ci ne se maintient que là où ceux qui constituent la richesse cynégétique (les agriculteurs et les propriétaires) sont aussi ceux qui prélèvent les ressources cynégétiques (les chasseurs locaux).

La gestion de type « autarcique-unitaire » paraît relativement efficace, surtout pour le petit gibier, sur le plan relationnel plus encore que sur le plan technique. La chasse banale est ici très identifiante de la vie locale. Le chasseur exerce un acte d'appartenance communautaire en chassant.

Le mode ouvert parcellisé de la gestion appropriative et fonctionnelle

Il se développe dans une société ouverte qui gère les milieux naturels de façon parcellisée. Les acteurs sont des personnes physiques et des collectivités publiques et privées ayant la personnalité morale. Ce système est fondé sur la spécialisation des tâches, la mono-activité des acteurs, la stricte localisation des interventions de chacun d'eux dans la limite des appropriations et des compétences publiques et privées. La régulation du système d'activité humaine se fait par les échanges marchands et par l'activité réglementaire de la puissance publique.

Celle-ci s'appuie sur les usages anciens, d'ailleurs souvent transcrits dans le droit, mais qui deviennent souvent obsolètes faute d'actualisation adéquate.

Comme progressivement cette régulation apparaît insuffisante, vont se développer des interventions directes de l'État, tantôt au nom de la solidarité, tantôt au nom de l'intérêt général, par exemple par l'appropriation publique (cf. série domaniale de restauration des terrains en montagne) ou par des transferts de compétence à des institutions collectives.

Plus tard, vont se mettre en place des filières de gestion sectorielles (cf. filière d'alimentation en eau potable, d'assainissement, ...) par lesquelles l'État intervient avec d'autres acteurs économiques et sociaux pour organiser et mettre en œuvre les grandes fonctions nationales.

Dans ce mode ouvert-parcellisé, la réponse aux problèmes de qualité du milieu, par nature globale, se fait de façon parcellisée. Si ce mode de gestion apparaît efficace, c'est qu'il a permis la diffusion de progrès techniques, économiques et administratifs. Mais pour être pris en charge, il faut qu'un problème local « grossisse » suffisamment avant de trouver une réponse technique et économique adéquate.

Dans de nombreux domaines, cette réponse est synonyme de transfert de charge et de responsabilité du local vers le national.

La mise en place de ce mode ouvert-parcellisé de gestion de la qualité a assurément bénéficié de l'exceptionnelle qualité de la nature.

Mais pour se maintenir, ce mode ouvert-parcellisé suppose un État riche, fort et omniscient, un comportement patrimonial spontanément entretenu de la part de la société locale et nationale et d'une nature fortement auto-régulatrice de ses équilibres. Tout cela ne semble plus vraiment être d'actualité... Aussi, face à la montée des problèmes de qualité du milieu, ce mode ouvert-parcellisé apparaît-il être un mode de transition.

La nécessité d'une approche patrimoniale

La qualité cynégétique va faire l'objet d'une gestion appropriative, tantôt privée, tantôt publique, le plus souvent par le biais d'associations communales de chasse. Bien souvent, cette gestion n'est pas adaptée aux unités naturelles et humaines où se joue cette qualité cynégétique.

Face à la dégradation de la qualité cynégétique, se mettent en place des « filières de production de gibier » se substituant au mode de gestion antérieur afin de permettre l'exercice d'une chasse dont les pratiques changent. On peut donc dire en résumé que l'évolution de l'agriculture met en évidence deux phénomènes :

- l'agriculture détermine la **potentialité cynégétique** et, faute d'une demande de qualité cynégétique, cette offre se dégrade soit par l'intensification des pratiques agricoles, soit par la déprise et l'enfrichement ;
- les agriculteurs et les chasseurs sont de moins en moins les mêmes personnes. Les institutions collectives, telles les Acca ¹ qui jouent un rôle d'outil du bien commun local dans la société traditionnelle, deviennent souvent inadaptées pour réunir tous les acteurs concernés par des projets communs.

Le maintien d'une qualité cynégétique satisfaisante pour l'ensemble des acteurs concernés, chasseurs et non-chasseurs, est d'autant plus difficile qu'ils deviennent plus nombreux. Or, les conditions et les moyens de gestion et de négociation nécessaires pour prendre en charge cette qualité cynégétique dans sa réalité trans-appropriative au niveau d'unités de plus en plus vastes, sont loin d'être réunis. Face à cet état de fait, hormis les cas particuliers des chasses privées et des pratiques de gestion rhénanes, la tendance générale pourrait être l'appauvrissement cynégétique et l'artificialisation de la faune (lâchers).

Les chasseurs devenant de plus en plus des préleveurs de gibier et les agriculteurs devenant de moins en moins des créateurs de richesse cynégétique, c'est bien le rapport du chasseur à la nature et à lui-même qui évolue...

La ruralité a été un cadre organisateur puissant. Elle était synonyme d'unité de vie et de gestion de la nature, mais aussi d'autarcie. L'urbanité a été synonyme d'ouverture sociale, de progrès technique, mais aussi de parcellisation des activités et de la vie. Ouverture et unité seront des nécessités pour la vie et la gestion des affaires dans les sociétés développées de demain.

L'instauration d'une qualité cynégétique plus exigeante suppose, à notre avis, que celle-ci devienne le patrimoine d'un titulaire. Et ce titulaire ne peut être que l'ensemble des acteurs concernés directement et globalement par elle, c'est-à-dire chasseurs et agriculteurs bien sûr, mais aussi la société toute entière. Par sa nature propre, par le grand nombre et la diversité des acteurs concernés, il ne peut s'agir que d'une patrimonialisation en bien commun.

La qualité cynégétique doit donc être considérée comme un bien commun dont l'état résulte d'un comportement négocié entre tous les acteurs concernés, qui intègre et dépasse les appropriations publiques et privées, les offres et les demandes de toute nature qui la concernent.

1 Associations Communales de Chasse Agréées

Cette stratégie de « patrimonialisation en commun » de la qualité cynégétique est possible en France et en Europe moderne. Chasseurs, agriculteurs, protecteurs de la nature, randonneurs peuvent ensemble s'y lancer.

Certaines expériences, notamment avec la mise en place de **groupements d'intérêt cynégétique** et grâce souvent à la présence et à la médiation silencieuse de véritables « gardiens de la qualité cynégétique » montrent amplement qu'une gestion en commun autour de projets concrets, le développement d'une espèce par exemple, est possible. Elle permet alors de sortir sans heurt des incertitudes patrimoniales sur lesquelles repose une part de l'édifice juridico-institutionnel de la chasse actuelle.

L'avenir des rapports entre chasseurs, agriculteurs et protecteurs de la nature dépend largement des choix stratégiques que la société locale et nationale fera sur la qualité de la nature. Fondée sur un projet commun autour d'une réalité concrète à la fois locale et nationale, s'appuyant sur la liberté d'engagement, sur la responsabilité des acteurs, sur la relative gratuité de l'effort d'aujourd'hui pour un fruit commun demain, l'instauration d'une gestion exigeante de la qualité cynégétique semble réaliste à l'échelle d'une génération. N'est-elle pas un moyen discret mais efficace pour les sociétés développées, de fonder en leur sein un nouveau « contrat social » aux niveaux local, national et européen ?

C'est en tout cas, ce challenge que chasseurs et agriculteurs ont à relever sur les territoires où ils sont le plus à même de le faire.

Problèmes agricoles et essai de diagnostic

Les rapports entre agriculteurs et chasseurs du point de vue de la qualité cynégétique du territoire sont étroitement liés à l'évolution de l'activité agricole, et à ses conséquences multiples. Il convient de les inscrire dans le cadre général de l'évolution de l'agriculture dans une France de l'an 2000, immergée dans une Europe chaque jour plus présente et dans un monde parcouru de tensions écologiques, économiques et socio-politiques multiples. Quelques problèmes permettent de situer la crise ou plutôt la mutation agricole contemporaine.

La complexité des problèmes de l'agriculture

Le secteur agricole, au sens étroit, a réussi une étonnante mutation technique et économique durant les trente dernières années, dont ont bénéficié l'aval de l'agriculture et l'ensemble des Français, disposant de produits d'alimentation nombreux, divers, de bonne qualité moyenne, accessibles financièrement et physiquement.

Cela suffit-il à faire de l'activité agricole une activité solide qui réponde à ce qu'en attendent les agriculteurs, leurs clients et leurs partenaires ? Trois niveaux de problèmes se trouvent aujourd'hui posés dans la pratique quotidienne comme dans la définition des politiques :

- les problèmes financiers et économiques des exploitations agricoles qui concernent les agriculteurs et leurs partenaires professionnels ; le secteur agricole a montré son extraordinaire capacité d'adaptation technique. Il n'en demeure pas moins qu'une crise profonde affecte la qualité économique et financière agricole, et donc le revenu agricole ;

- les problèmes de la qualité de la nature, de la qualité de l'approvisionnement, de la qualité de la vie locale en France qui concernent plus ou moins tous les Français, qu'ils soient agriculteurs ou non-agriculteurs ;
- les problèmes « patrimoniaux » et la « force » de la prise en charge par l'ensemble des Français de la qualité de la vie, de la qualité de l'agriculture dans tous ces aspects aux niveaux national et local.

Les agriculteurs produisent des biens et services marchands et fournissent des prestations non marchandes qui ont trait à la gestion de ces « qualités ». Ils tirent leur revenu agricole de la vente de ces biens marchands sur des marchés (régulés ou non par la puissance publique) mais aussi des aides publiques directes ou indirectes, des transferts sociaux divers...

Activités marchandes, activités de proximité, l'agriculture garde donc encore aujourd'hui un caractère particulier dans la société française et européenne.

La « qualité de l'agriculture » peut être considérée comme un patrimoine ; le titulaire de ce patrimoine est, dans ce cas, l'ensemble des acteurs de la société française. Le choix des instruments (soutien des marchés, aide directe, aide au revenu, action socio-organisationnelle...) a des effets sur le type d'agriculture, sur la qualité de l'agriculture et donc sur le « *substratum* patrimonial » que constitue cette qualité.

La crise actuelle du revenu agricole est vécue et supportée en premier lieu par les agriculteurs mais aussi par leurs partenaires du secteur agricole et du milieu rural. Les réponses à cette crise peuvent être recherchées au-delà de l'exploitation agricole, au sein du « système d'action agricole » tel qu'il s'est effectivement défini depuis 1960, sinon depuis la fin du XIXe siècle. Mais on peut aussi, et ceci nous semble impératif, rechercher des réponses dans un champ plus vaste, tournées vers l'avenir.

Regards sur la crise agricole du point de vue des agriculteurs

Toutes les exploitations agricoles ne sont pas dans la même situation. Plusieurs typologies peuvent être proposées. S'il y a des exploitations intensives et des exploitations pluri-actives qui prospèrent, beaucoup d'exploitations en cours de modernisation et d'exploitations traditionnelles ont, ou auront, de très grandes difficultés à se maintenir et à s'adapter à long terme. Mais ce constat est fragile. Les situations locales sont très variées et la conjoncture agricole est complexe et évolutive. Cependant, le développement technique et économique de l'agriculture conduit à une crise du revenu agricole. Et celle-ci se joue, selon nous, à trois niveaux dont la gravité peut être appréciée différemment selon que l'on emprunte un regard social, économique ou patrimonial, à savoir :

- le drame personnel d'agriculteurs ou de partenaires de l'agriculture, les plus modernes comme les plus traditionnels, surpris par une évolution pourtant prévisible de l'agriculture « de producteurs de masse » ;
- l'interrogation fondamentale sur le mode de gestion effective de la qualité économique et financière de l'activité agricole et sur sa capacité réelle de conduire au maintien, au développement et à l'adaptation à long terme (la génération) des exploitations et des entreprises du secteur agricole ;
- l'interrogation encore plus fondamentale sur l'adaptation réelle de la gestion de la qualité de l'agriculture dans une société développée comme la nôtre, donc, sur sa capacité à concourir au

maintien et à l'adaptation de la qualité de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale dans une nation qui se veut moderne.

Selon que l'on appréhende la crise du revenu agricole comme un objet « en soi » ou comme le symptôme d'une situation beaucoup plus large, la démarche sera différente. Les deux premiers niveaux conduisent à s'interroger à travers des approches techniques, économiques, financières, voire psycho-sociologiques sur la gestion économique et financière de l'exploitation agricole, sur l'économie générale du secteur agricole. Le troisième niveau conduit à s'interroger sur la régulation publique de l'activité agricole et du revenu agricole, sur l'implication de tous les acteurs concernés effectivement par la qualité agricole, donc sur le « *substratum* patrimonial ».

Une crise de la « qualité de l'agriculture »

Si du point de vue de la qualité économique et financière de l'activité agricole, il y a un problème particulièrement ressenti par les agriculteurs, bien d'autres acteurs de la société française sont aujourd'hui sensibles aux problèmes de qualité de l'approvisionnement, de qualité de la vie locale, de qualité de la nature... Pour eux aussi, il y a crise de la « qualité de l'agriculture ». Mettons l'accent sur deux points qui intéressent tout particulièrement les chasseurs.

À travers les travaux du SCEES² et du Conseil Général du GREF³, se dégagent des perspectives lourdes de conséquences pour la qualité de la nature et de la vie locale de 1980 à 2000. Il se pourrait ainsi que :

- le nombre d'exploitations agricoles, dans une hypothèse extrême, puisse être divisé par deux, passant de 1,2 à 0,6 million ;
- la surface agricole utilisée par l'agriculture soit diminuée de 3 à 7 millions d'hectares, mais que d'autres activités (loisirs, mise en eau de retenues, boisement) modifient vraiment ces valeurs.

Dans le même temps, ces modifications seraient accompagnées par une concentration et une intensification de l'activité agricole sur certaines zones.

Du point de vue de la gestion de la qualité de la nature, ce mouvement de déprise et d'intensification est doublement problématique :

- l'intensification n'est pas sans conséquence sur les eaux superficielles, souterraines, sur les sols, sur les haies, sur la flore et la faune sauvage (toxicité, agressivité du machinisme agricole, déséquilibre écologique de la parcelle, modifications culturelles) ;
- la déprise agricole, notamment l'enfrichement, bouscule les écosystèmes et les fermes, modifie la flore et la faune, notamment en appauvrissant la capacité à nourrir cette dernière.

2 Service Central des Enquêtes et Études Statistiques. Les missions antérieurement confiées au Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) sont désormais exercées par le Service de la statistique et de la prospective (SSP), conformément à l'arrêté ministériel du 30 juin 2008

3 Conseil Général du Génie Rural des Eaux et Forêt devenu le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux en mai 2007

Du point de vue de la qualité du milieu de vie local, le départ des agriculteurs, qui rend l'accès à la nature et sa gestion beaucoup plus difficiles, bouleverse la vie économique et sociale du monde rural. Celui-ci est en voie de disparition dans de nombreuses régions tandis que l'extension du mode de vie industriel et urbain transforme complètement le rapport de l'homme à la nature proche.

Cependant, ces tendances générales ne s'appliquent pas uniformément sur l'ensemble du territoire français. Bien des particularités locales qui tiennent à la géographie, à l'écologie, à l'histoire, mais surtout au mode de comportement des sociétés locales introduisent une profonde diversité de situation actuelle et du devenir de la « qualité des agricultures locales ».

Des tendances à un changement profond de la société française vis-à-vis de son agriculture

En fait, quelque chose de profond est en train d'évoluer dans le rapport de la vie des Français à leur agriculture. Certes, il n'est guère aisé d'appréhender le « *substratum* patrimonial » qui lie les Français à leur agriculture. Celui-ci est de nature complexe, contradictoire ; mais la relation des Français à leur agriculture semble osciller entre le mythe et l'incompréhension. L'histoire y est pour quelque chose...

La séparation rural-urbain constitue à la fois une frontière, une protection et une membrane d'échanges que l'autorité publique a mise en place en 1881 à travers, notamment, la création du ministère de l'Agriculture. À l'heure de l'ouverture de la société et de l'extension des échanges, cette séparation avait pour but de concilier l'émergence d'un mode de gestion industriel et urbain, fondé sur l'appropriation publique et privée et le maintien d'une certaine gestion en « bien commun » en milieu rural, au bénéfice immédiat ou lointain de chacun.

Par contre, la séparation du rural et de l'urbain impose aujourd'hui ses effets à long terme : elle a paradoxalement éloigné l'agriculture de l'ensemble des Français. On observe en effet les phénomènes suivants :

- une moindre implication des non-agriculteurs vis-à-vis de l'agriculture, alors même que l'image des agriculteurs n'est pas mauvaise dans l'opinion ;
- la restriction progressive du contenu qualitatif de l'activité agricole ;
- l'implication des non-agriculteurs dans chaque dimension de la qualité de l'agriculture, qu'il s'agisse de gestion de la nature (Acca, protecteurs de la nature...), de l'approvisionnement (IAA⁴, distribution), de la vie locale ;
- la quasi-disparition des médiateurs/intégrateurs/négociateurs qui permettaient aux différents partenaires explicites ou implicites (agriculteurs et non-agriculteurs) d'œuvrer ensemble dans la gestion de la qualité de l'agriculture ;
- la « sous-rémunération » des facteurs de production agricole, la non-solvabilisation de certains services aboutissent à rendre difficiles la transmission des exploitations et le maintien de ces services « gratuits ». La capacité de financement des institutions publiques doit-elle contribuer seule

4 Industrie Agroalimentaire

au maintien des équilibres nécessaires ? Ou faut-il mobiliser une capacité d'un autre ordre, celle de la société toute entière donnant substance économique à un engagement multiforme de la qualité de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale?

Un diagnostic patrimonial de la crise agricole

Certes, avec l'évolution de la société, de la ruralité et de l'agriculture, il est très difficile de fixer un « objectif de qualité de l'agriculture » au niveau des terroirs français. La qualité de l'agriculture est le fruit d'une synergie des contributions de la nature et des hommes. Mais celle-ci ne peut être spontanément résultante de l'activité des seuls agriculteurs qui répondraient, comme par un don gratuit, à tous les vœux des Français. Le problème est certes celui des agriculteurs, mais il est d'abord et surtout celui des Français qui doivent exprimer une demande de qualité. Or, pour l'agriculture, la demande de qualité, aussi bien d'ailleurs que l'offre des agriculteurs (en dehors des produits marchands), sont très rarement exprimées de façon explicite, ce qui ne permet pas d'aboutir à un contrat de qualité.

L'activité agricole dépend d'une régulation publique (marchés, revenus) qui s'intéresse de moins en moins à la qualité du patrimoine qu'elle représente. L'immense majorité des Français attendent des agriculteurs des biens marchands peu coûteux et des prestations non-marchandes qu'ils sont très rarement amenés à « demander » implicitement et concrètement, et qu'ils ne sont pas prêts à payer d'une façon ou d'une autre, en des termes acceptables.

La plupart des acteurs concernés ne se déclarant pas partenaires et ne s'engageant pas, les seules « règles de gestion » qui agissent aujourd'hui reposent sur les professionnels de l'agriculture et des objectifs de qualité restreints. Ces règles de gestion se révèlent de plus en plus incapables de répondre à des « objectifs de qualité » plus exigeants, implicitement souhaités par l'ensemble des Français.

C'est donc une conception de la gestion de l'agriculture au niveau de l'exploitation, du terroir et de la nation, qu'il faut rénover.

C'est ainsi qu'apparaît la nécessité d'une nouvelle approche stratégique de l'agriculture. L'agriculture ne joue pas un rôle exclusivement marchand. Elle participe à des tâches de gestion de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale qui ressortent de l'intérêt général et qui ne se rémunèrent pas facilement par le marché. La présence et l'activité des agriculteurs, et donc de leur rémunération, exigent un « contrat d'intérêt général ». Comment définir et rechercher ce que pourrait être une « agriculture d'excellence » qui soit aussi une agriculture compétitive sur le marché ? Il s'agit là d'une question stratégique posée par l'évolution concrète de l'agriculture.

Un essai de prospective à partir de trois scénarios

Une prospective agricole est une entreprise risquée. Comment, par-delà des chiffres, des projections acceptables parce qu'acceptées, appréhender ce qui se joue effectivement ? Quels sont les enjeux, les problèmes, les opportunités à saisir - pour que la France et son agriculture restent fortes en Europe comme au niveau local ?

Nous proposons trois scénarios contrastés constituant des constructions à peu près cohérentes bâties à partir de la vision dynamique de la situation actuelle, vision qui est celle « d'experts » ou « d'acteurs en tant qu'experts ».

Une agriculture de marché non régulée par la puissance publique

Du point de vue de l'activité agricole

Le libre jeu du marché s'impose progressivement en Europe. De fantastiques capacités de progrès s'offrent à l'agriculture dans sa technologie et son organisation. Une mise en cause progressive de la régulation publique ne permet plus dans les faits, de stabiliser une « demande solvable » suffisante, et cela en raison même du développement des capacités productives disponibles.

Plusieurs voies d'adaptation cohabitent :

- une « fonctionnalisation » de l'activité agricole par des exploitations agricoles bien intégrées dans des « filières » très spécialisées concentrant l'offre de produits agricoles sur des territoires de plus en plus étroits, pour des biens agricoles de qualité moyenne. La saturation de plus en plus fréquente de la « demande solvable régulée publiquement » fragilise tout autant la régulation publique elle-même que la santé économique et financière du secteur agricole. Les exploitations agricoles sont plus vulnérables, surtout à certaines phases de leur cycle de vie. Les coups d'accordéon des prix de marché se traduisent par des « accidents » de gestion et de transmission lors de reprises d'exploitation. Une activité agricole dérégulée se met lentement en place. Une « agro-industrie » se développe et ouvre aux échanges mondiaux des exploitations à haute technologie mais peu nombreuses ;
- une « réponse intégrée » aux données du marché est trouvée par certaines exploitations qui utilisent ainsi les technologies nouvelles pour renforcer leur autonomie et augmenter la part de valeur ajoutée constituée sur l'exploitation. Plutôt qu'au tour des filières, ces exploitations autonomes s'organisent en « réseaux » et cherchent des « contrats » avec les « demandeurs » sur des objectifs de qualité ;
- des exploitations agricoles se maintiennent en marge de ce courant dominant, qu'il s'agisse d'agriculture de subsistance ou de plaisance. Cette agriculture est un peu intégrée dans l'économie de marché. Elle n'accède à la demande solvable que de façon marginale. Numériquement encore importante, elle suscite des mesures de régulation « sociale » mais n'exprime directement aucun projet...

Un tel scénario fait donc émerger une activité agricole dominante très moderne, majoritairement organisée par des filières à la fois sûres à court terme et vulnérables à moyen terme. Le secteur agricole est traversé de phénomènes contradictoires. Les à-coups du marché tendent à renforcer la solidité de certaines exploitations alors que d'autres sont déstabilisées, notamment les plus modernes. Le caractère « productiviste » de l'activité agricole s'accroît, alors que la dualisation entre les exploitations « spécialisées », majoritaires au niveau des flux, et les exploitations « sociales » ou « souterraines », n'est guère atténuée par l'existence d'exploitations « modernes autonomes » encore peu développées...

Du point de vue de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale

La dégradation de la qualité de la nature (paysages de friches ou de grandes exploitations, érosion des sols, incendies dans le Sud-Est, vulnérabilité de la faune et de la flore...), de l'approvisionnement (produits « anonymes », insécurité des flux face aux crises...) de la vie locale (désertification, fin ressentie de la vie rurale...) vont peser sur les agriculteurs.

Mais surtout, ces phénomènes conduisent les Français à dissocier l'activité agricole et l'approvisionnement, de la gestion de la nature et de la vie locale. L'incompréhension silencieuse, le ressentiment des non-agriculteurs vis-à-vis des agriculteurs se généralisent. L'atténuation du lien affectif et sentimental de la nation vis-à-vis de ses agriculteurs, la montée d'un souci « patrimonial » nouveau ont plusieurs conséquences :

- la libération des initiatives non-agricoles, la recherche plus agressive des responsabilités, la montée de nouveaux acteurs dans la gestion de la nature (chasseurs, écologistes, protecteurs de la nature et des sites, associations multiples...), ou dans la gestion de l'approvisionnement (IAA, distributeurs, consommateurs...);
- la dégradation du « *substratum* patrimonial » sur lequel est fondée la régulation publique de l'agriculture (soutien des marchés, transferts économiques et sociaux...);
- la disparition de l'agriculture traditionnelle qui prive le secteur agricole d'une « image » fortement mobilisante ; la montée des tensions à des conflits interdit de jouer le lien « identitaire » pour maintenir à son niveau l'intervention publique. Une forte pression à la baisse de cette intervention publique concourt à déprimer plus encore le revenu du secteur agricole, même si certaines exploitations s'en sortent bien. L'unité territoriale et socio-professionnelle de l'agriculture et de la profession agricole sont mises à mal..

Alors que de nouveaux acteurs se mobilisent pour la gestion de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale, souvent indépendamment voire contre les agriculteurs, les mesures compensatrices du revenu agricole et les moyens de l'État pour renforcer le secteur agricole diminuent sans être remplacés par d'autres, faute de partenaires...

Les agriculteurs sont perçus dans ce scénario comme des producteurs comme les autres. Le « contrat d'intérêt général » qui motivait leur statut spécial disparaît. Les agriculteurs ne sont plus identifiés comme des « générateurs » spécifiques de qualité de la nature et de la vie locale.

Le développement technique et économique à forte dose conduit donc à une situation socio-politique paradoxale dans la mesure où il dégrade l'image des agriculteurs et la régulation socio-économique que les pouvoirs publics mettent en œuvre pour permettre ce développement.

Le scénario du développement technique et économique à forte dose, avec ouverture progressive au marché international extra-CEE, sans soutien, est celui du changement profond des solidarités locales, nationales et européennes des agriculteurs avec les autres acteurs de la société.

Une agriculture de marché publiquement régulée (scénario tendancier)

Du point de vue de l'activité agricole

Les facteurs de compétition technique et économique du précédent scénario jouent fortement. Mais leurs effets sont tempérés par un engagement plus important de l'État et des organismes professionnels agricoles au niveau régional, national et européen. La régulation publique de l'activité et du revenu agricole à base de soutien de marché, d'aides directes et de transferts sociaux reste fondée sur la base nationale des « accords Pisani » (1962) et de leurs prolongements européens.

L'agriculture est encore une « agriculture d'offre ».

Des tensions très fortes surgissent entre les différents types d'agriculture et les différentes régions agricoles. Il s'agit, pour tous les acteurs, de maintenir le cadre de relations et de régulations existant. Pour cela, les systèmes de fractionnement des tensions sont mis en place au niveau national et de plus en plus au niveau local. Mais le potentiel de financement de la nation, comme de celui de l'État, vis-à-vis de l'agriculture a tendance à diminuer.

Des avancées sont à noter. Certains agriculteurs modernes maintiennent leur revenu grâce à une politique de qualité des produits qu'ils commercialisent en filières ou en réseaux. Des élus cherchent à créer les conditions communales et inter-communales d'un maintien et d'un développement du tissu agricole local et facilitent, comme ils le peuvent, le fonctionnement des exploitations agricoles : sans action sur les prix, ils réduisent les coûts...

Du point de vue de la gestion de la qualité de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale

On relève les mêmes tensions que le scénario précédent. Les acteurs non-agricoles s'impliquent toutefois moins dans ce scénario que dans le précédent. L'agriculteur reste implicitement responsable de cette gestion mais il est un médiateur peu efficace entre la société et la nature ; il renvoie la société à elle-même...

Ce qui fonde ce scénario tendancier, c'est le maintien de l'ensemble des relations explicites sur lesquelles fonctionnent l'agriculture dans la nation et les diverses agricultures au sein de l'agriculture...

Alors que le poids des décisions européennes va croissant et que les tensions inter-régionales et intra-régionales dues à l'évolution de l'agriculture s'amplifient, des problèmes multiples sont à résoudre. Le cadre intangible de la régulation actuelle doit donc être maintenu coûte que coûte ; ceci conduit à répondre au coup par coup (aides aux exploitations dites compétitives, aides à l'agriculture dite « sociale », modulation marginale en fonction des problèmes les plus criants de gestion de la qualité de la nature, de la vie locale, de l'approvisionnement).

Ce sont toujours les mêmes grands acteurs (CEE, administration, profession) qui opèrent ensemble pour maintenir et adapter l'agriculture. Mais des tensions les traversent.

Un débat sur la compétitivité de l'agriculture et des agriculteurs s'instaure. Il concerne la régulation publique, la « demande solvable régulée », mais aussi le comportement d'« offreurs systématiques » de la part des agriculteurs que suscite une telle régulation. Cette régulation de la demande solvable permet le maintien d'une capacité d'offre au niveau international. Mais elle exprime une incapacité ou un non-désir de réactualiser le contrat entre agriculteurs et nation.

Ainsi, de plus en plus, le « *substratum* patrimonial » sur lequel se fonde la régulation publique se rétrécit, devient fiction. L'agriculteur est reconnu comme n'étant pas un acteur du marché comme les autres, il a un rôle d'intérêt général qui justifie la régulation publique ; mais dont le maintien non renégocié conduit à faire disparaître les acteurs agricoles. Ce scénario tendanciel est en quelque sorte celui de la montée des paradoxes.

Une gestion multi-acteurs

C'est le scénario de l'acceptation d'une mutation profonde du rapport entre la qualité de l'agriculture, les agriculteurs et l'ensemble des Français. Une négociation progressive de nouvelles règles de fonctionnement est recherchée. La crise du revenu agricole, la crise de la gestion de la nature, de la vie locale et de l'approvisionnement, conduisent les acteurs se reconnaissant partenaires dans une conception élargie de l'agriculture, à mettre en place une autre gestion de la qualité de l'agriculture.

Chacun ressent le besoin d'un projet organisateur sous quelque forme que ce soit. C'est la prise de conscience que l'exploitation agricole est un « lieu stratégique » où peuvent se générer de multiples qualités.

La qualité de la nature doit être gérée pour elle-même : sans un système de projets locaux, nationaux et européens, sa dégradation devient inéluctable.

La qualité de l'approvisionnement peut être améliorée : la sécurité des flux d'approvisionnement est rendue plus nécessaire du fait d'« incidents significatifs » mettant en cause la santé des consommateurs et la disponibilité des produits.

La mise en cause du monde urbain, la recherche d'un mode de vie plus économe, plus autonome sur le plan économique, plus habitable sur le plan de l'écologie humaine, amènent à un renversement lent du mouvement de polarisation du territoire ; les Français ont plusieurs lieux d'habitat dans leur vie. L'occupation suffisamment dense du territoire est perçue comme un facteur de richesse (tourisme) et de sécurité.

Un vaste courant d'implication de tous les acteurs de la société française s'installe d'abord dans le domaine de la qualité de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale, puis de la qualité de l'agriculture et enfin de la qualité économique et financière de l'activité agricole. La qualité de l'agriculture, réalité « trans-appropriative », devient le patrimoine commun de tous les Français. Cet engagement des Français est le « gisement » de la richesse des agriculteurs. Chaque agriculteur, là où il se trouve, se voit réaffirmé dans son rôle premier de générateur de qualité de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale. Chaque Français se trouve réaffirmé dans sa responsabilité partielle de gestionnaire de la qualité de l'agriculture et, en conséquence, générateur de la qualité économique et financière de l'activité agricole. Une véritable « ingénierie » de la gestion de la qualité se met en place.

La création d'une richesse commune repose sur un ensemble de partenaires aux côtés de l'agriculture ; l'implication de nouveaux acteurs de la gestion de la nature (chasseurs, protecteurs de la nature, associations de tourisme...), de la gestion de la vie locale (résidents- secondaires...), de la gestion de l'approvisionnement (IAA, distributeurs, consommateurs...) conduit les agriculteurs à négocier avec de nouveaux partenaires.

Le rôle des diverses collectivités publiques se trouve renforcé. L'État utilise ses capacités de financement pour stimuler et organiser l'engagement des autres acteurs et pour financer directement ce qu'il est le seul à pouvoir et à devoir financer.

Une problématique plus stratégique de la gestion de la qualité de l'agriculture est proposée au niveau européen, national et local. Celle-ci conduit à exprimer, aussi explicitement que possible, les « offres » et les « demandes » de qualité de chacun, agriculteurs et non-agriculteurs, et de conduire à de nouveaux « contrats de qualité » de l'agriculture en France. Petit-à-petit, s'instaurent les conditions et les moyens de négociation permettant de « patrimonialiser » en bien commun la qualité de l'agriculture, et donc celle de la nature et de la vie locale.

Une déréglementation de fait, positive, s'instaure par enrichissement et diversification de l'activité agricole. La prise en charge de la qualité devient solvable, ce qui apporte une nouvelle richesse à l'agriculture. L'agriculteur est rémunéré pour ce qu'il fait : il est à la fois producteur de biens et de services marchands et producteur de services non-marchands mais financés sur des bases clairement négociées.

Des tensions, des conflits plus nombreux, apparaissent à la place d'un silence parfois pesant, au fur et à mesure que se mettent en place les conditions et les moyens de négociation pour les résoudre. La qualité de l'agriculture devient plus coûteuse au niveau national et local. Mais l'objectif de qualité affirmé, associé à un financement supplémentaire, rend celui-ci d'autant plus acceptable qu'il permet, à long terme, une régénérescence du milieu rural et une baisse des tensions en agriculture. D'ailleurs, des moyens financiers nouveaux sont constitués (mutualisation des flux, fondations locales et nationales).

C'est bien un autre mode de fonctionnement et de gestion qui s'instaure : un mode ouvert-unitaire de gestion de la qualité. Ce scénario est celui du challenge européen.

Conclusion

Que peut-on retenir de la confrontation de tous ces scénarios ? Il apparaît que l'évolution de l'agriculture n'est pas jouée d'avance. De nouvelles énergies peuvent vraisemblablement être mobilisées dans un nouveau contrat entre l'agriculture et la nation. Une stratégie agricole d'aujourd'hui est nécessaire, plus complexe que celle qui prévaut présentement notamment du fait de la séparation rural-urbain largement désuète et qui, à long terme, pénalise lourdement l'activité agricole. Il s'agit de définir pour la génération à venir, le rôle, le statut de l'agriculture en France et en Europe, en suscitant un système d'offre et de demande de qualité.

Pour cela, une véritable stratégie patrimoniale doit être mise en place par les agriculteurs et leurs partenaires. Tel est le cadre général qui, selon nous, va présider à l'évolution des rapports entre chasseurs et agriculteurs à propos de la qualité cynégétique aux niveaux local, national et européen.

Selon que les chasseurs se lanceront ou non dans une stratégie patrimoniale de gestion, les scénarios sur l'évolution de la qualité de l'agriculture seront tantôt confirmés, tantôt infirmés. Chacun des acteurs en présence détient une part de l'avenir de la qualité de l'agriculture et de la qualité cynégétique.

L'observation d'expériences réalisées à différents niveaux laisse penser que la société française peut « patrimonialiser » ensemble la qualité de son agriculture et la qualité cynégétique de son territoire. Ce patrimoine serait alors largement commun aux agriculteurs et aux non-agriculteurs, aux chasseurs et aux non-chasseurs. Les conditions et les moyens de cette nouvelle gestion de la qualité de l'agriculture seront recherchés et instaurés, au cas par cas, dans une conception d'ensemble et par une démarche « germinative ». En particulier, ce qui nous paraît être « bien commun » moderne exige des conditions et des

moyens de négociation adaptés qui permettront aux communautés d'intérêt de se révéler et de se traduire en communauté d'action. Il convient donc de :

- susciter les conditions de comportement patrimonial inhérent à une communauté d'intérêt et d'action, c'est-à-dire, l'émergence d'une conscience, d'une relation et d'une négociation patrimoniales ;
- mettre en place les conditions d'organisation de la négociation (lieux, langages et procédures) et de la gestion de ce bien commun dans chaque système d'action. L'implication en « synergie » des différents partenaires publics et privés peut changer rapidement un « climat » avant même de changer les résultats écologiques, techniques, économiques et financiers de l'agriculture et ceux de la chasse. Le revenu agricole pourra ainsi être fondé sur un contrat de qualité plus explicite et régulièrement réactualisé, entre les agriculteurs et leurs divers partenaires. Il reposera alors que sur une assise et une solidarité qui manquent aujourd'hui et qui manqueraient plus encore en l'absence d'une telle orientation stratégique de la politique... La pratique de la chasse sera fondée sur un « contrat social » actualisé. La chasse, mieux comprise, mieux acceptée, deviendra plus attractive pour les chasseurs.

Dans une gestion de la nature reposant de plus en plus sur l'homme, le chasseur deviendra en quelque sorte un « protecteur-régulateur » intégré dans cette gestion de la nature. Dans une négociation entre chasseurs, agriculteurs et protecteurs de la nature sous l'égide des élus garants de l'intérêt général, les positions, en apparence les plus éloignées peuvent se rejoindre en cas de contrat positif pour toutes les parties.

L'entreprise est immense, son temps est celui de la génération. Nécessaire, elle nous paraît possible et souhaitable à tous les niveaux : local, national et international. Au-delà de la dichotomie désuète du rural et de l'urbain, elle fera de la France une nation moderne intégrant son urbanité et sa ruralité de façon active.

Les agriculteurs joueront alors un double rôle : ils seront « générateurs de richesse » et les premiers « mobilisateurs de ressources » de l'agriculture au sens large. Ils redeviendront les « intégrateurs » et les premiers gestionnaires de la qualité qu'ils aiment à être. Ces « paysans » du troisième millénaire seront « pointus » sur le plan écologique, technique, économique. Ils seront d'habiles gestionnaires, de bons négociateurs. Ils ne seront pas les jardiniers de la nature, jardiniers du « château » des urbains, mais bien au contraire, des stratèges de la demande et de l'offre de qualité de l'agriculture.

Producteurs de biens et de services marchands, ils exerceront leur activité à travers un système d'action diversifié (tissu local, filières traditionnelles et nouvelles, réseaux). Leur gestion sera ouverte largement sur l'économie générale et rendue unitaire par des « règles de gestion » réactualisées par la négociation quotidienne. Les agriculteurs mono ou pluri-actifs pourront viser ainsi à une véritable « compétitivité » de l'agriculture, conçue sur des bases saines et garantes de sa robustesse.

Les chasseurs prenant l'initiative d'une « demande de qualité cynégétique », apportant à la fois une présence, des moyens nouveaux, un regard nouveau de la société sur l'agriculture, auront aussi la possibilité de contribuer à adapter l'agriculture et à sauvegarder la qualité cynégétique du territoire.

Face à une mutation sans précédent, les agriculteurs et les chasseurs prennent-ils vraiment un risque à accepter un tel pari stratégique? Certes, le chantier est vaste, mais la qualité de l'agriculture et la qualité cynégétique redeviennent le bien commun de chaque Français, de chaque Européen, le « *substratum* patrimonial » de la qualité économique et financière de l'activité agricole se renforcera, l'identité de chaque agriculteur, de chaque chasseur aussi.

Pour une telle stratégie, bien des moyens sont disponibles. Une volonté est nécessaire. Les méthodes « d'audit patrimonial » de la gestion de la qualité, éprouvées aujourd'hui à travers une longue série d'expériences, ont permis de mettre au point des outils qui pourraient être adaptés dans le cadre d'expériences de gestion de la qualité cynégétique. En Europe comme dans la France décentralisée, urbanisée et industrialisée, l'initiative stratégique est à prendre. Les chasseurs, puissance publique, sont bien placés... Proposer à tous les partenaires de la France, à tous les partenaires de l'agriculture, une problématique et un contrat d'excellence de la qualité cynégétique est, dès le départ, une position compétitive. La France, les agriculteurs français peuvent y répondre. L'agriculture et la chasse ne peuvent qu'y gagner.